



Mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique - rapport a la MOP8

Introduction

Le module de rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique a été établi conformément à la Résolution 7.1 de la 7ème Réunion des Parties (MOP7) à l'AEWA (Afrique du Sud, décembre 2018). En accord avec le mandat de la Résolution 7.1 de l'AEWA, le format du module pour l'établissement des rapports sur le PoAA de l'AEWA a été préparé par le Secrétariat PNUE/AEWA, examiné par le TC et le StC de l'AEWA, et approuvé par le dernier aux fins de la soumission des rapports à la MOP8 de l'AEWA.

Pour la région africaine, le module d'établissement des rapports sur le PoAA complète le Rapport national général sur la mise en œuvre de l'AEWA. Son objectif est d'obtenir des retours sur la mise en œuvre des actions et des processus décrits dans le PoAA de l'AEWA, qui sont sous la responsabilité des Parties contractantes africaines de l'AEWA. Le présent module d'établissement des rapports sur le PoAA couvre les objectifs attendus pour la période 2019-2020, aux fins de la soumission des rapports à la MOP8 de l'AEWA. Les actions et processus qui doivent être réalisés après la MOP8 ne sont pas pris en compte, mais seront abordés lors de l'élaboration des rapports aux prochaines MOP.

Liste des acronymes

AEWA : Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie

AME : Accord multilatéral pour l'environnement

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

CESP : Communication, éducation et sensibilisation du public

PF CESP : Point focal CESP (de l'AEWA)

CMS : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

CSR : Rapport sur l'état de conservation (de l'AEWA)

DIOE : Dénombrement international des oiseaux d'eau

EES : Évaluation environnementale stratégique

EIE : Évaluation d'impact environnemental

IMSAP : Plan d'action international multi-espèces (de l'AEWA)

IRP : Procédure d'évaluation de la mise en œuvre (de l'AEWA)

ISSAP : Plan d'action international (de l'AEWA) par espèce

ISWG : Groupe de travail international sur les espèces (de l'AEWA)

JMOM : Journée mondiale des oiseaux migrateurs

MAB : Programme sur l'homme et la biosphère (de l'UNESCO)

MOP : Réunion des Parties

PFN : Point focal national (de l'AEWA)

SPANB : Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité

ONG : Organisation non-gouvernementale

NSAP : Plan d'action national en faveur des espèces

ODD : Objectif de développement durable

PF : Point focal

PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement

PoAA : Plan d'action pour l'Afrique (de l'AEWA)

Ramsar : Convention sur les zones humides (Convention de Ramsar)

SAP : Plan d'action en faveur des espèces

SPMS : Plan stratégique pour les espèces migratrices (de la CMS)

WHS : Site du patrimoine mondial

WWD : Journée mondiale des zones humides (de Ramsar)

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux et pour la biodiversité

Informations Générales

Nom de la Partie contractante soumettant le rapport

>>> Algérie

Sous-région à laquelle le pays appartient dans le cadre de l'AEWA

Afrique du Nord : ALGÉRIE, ÉGYPTTE, LIBYE, MAROC et TUNISIE

Afrique de l'Est : BURUNDI, DJIBOUTI, Érythrée, ÉTHIOPIE, KENYA, OUGANDA, RWANDA, Somalie, SOUDAN, SudSoudan et TANZANIE

Afrique australe : AFRIQUE DU SUD, Angola, BOTSWANA, Comores, ESWATINI, Lesotho, MADAGASCAR, MALAWI, MAURICE, Mozambique, Namibie, Seychelles, Zambie et ZIMBABWE

Afrique de l'Ouest : BENIN, BURKINA FASO, Cabo Verde, CÔTE D'IVOIRE, GAMBIE, GHANA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, Libéria, MALI, MAURITANIE, NIGER, NIGERIA, SÉNÉGAL, Sierra Leone et TOGO

Afrique centrale : Cameroun, CONGO, GABON, GUINÉE ÉQUATORIALE, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Príncipe et TCHAD

Afrique du Nord

Date d'entrée en vigueur de l'AEWA dans la Partie contractante :

>>> 01-10-2006

Informations Institutionnelles

Autorité nationale désignée en charge de la mise en œuvre de l'AEWA

Nom complet de l'institution :

>>> Direction Générale des Forêts

Titre et nom complet du responsable de l'institution :

Choisir le titre :

M.

Nom :

>>> Ali Mahmoudi

Adresse physique (nom et numéro de rue) :

>>> 11 Chemin Doudou Mokhtar, Ben Aknoun, Alger

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> BP N° 232

Code postal (le cas échéant) :

>>> 16000

Ville :

>>> ALGER

Pays :

>>> ALGERIE

Téléphone :

>>> 00213 23 23 82 97

Fax :

>>> 00213 23 23 82 64

Adresse électronique (email) :

>>> dgfsdg15@gmail.com /

Site web :

>>> www.dgf.org.dz

Point focal national (PFN) désigné en charge des questions relatives à l'AEWA

Titre et nom complet du PFN :

Choisir le titre :

Mme

Nom complet :

>>> Bendjedda Nadjiba

Affiliation institutionnelle (organisation, direction) :

>>> Direction Générale des Forêts, sous tutelle Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Fonction :

>>> Chef de Bureau des Zones Humides

Adresse physique (nom et numéro de rue) :

>>> 11 Chemin Doudou Mokhtar, Ben Aknoun, Alger

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> BP N° 232

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> BP N° 232

Ville :

>>> Alger

Téléphone :

>>> 00213 23 23 82 97

Portable :

>>> 00213 5 42 17 02 34

Fax :

>>> 00213 23 23 82 97

Adresse électronique (email) :

>>> bendjeddanadjiba@yahoo.fr

Site web :

>>> www.dgf.org.dz

Point focal technique (PFT) désigné en charge des questions ayant trait au Comité technique de l'AEWA**Titre et nom complet du PFT :****Choisir le titre :**

Dr.

Nom complet :

>>> Boubaker Zoubir

Affiliation institutionnelle (organisation, direction) :

>>> Ecole Nationale Supérieure Agronomique (ENSA, Alger)

Fonction :

>>> Maître de Conférence A

Adresse physique (nom et numéro de rue) :

>>> Cité El Djorf, Bt 45C N°1, Bab Ezzouar, Alger. Algérie

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> 16000

Code postal (le cas échéant) :

>>> 16000

Portable :

>>> 00213 5 54 15 92 97

Point focal désigné en charge des questions relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) dans le cadre de l'AEWA**Titre et nom complet du PF CESP :****Choisir le titre :**

Mme

Nom complet :

>>> Hasnaoui Hafida

Affiliation institutionnelle (organisation, direction) :

>>> Parc National de Tlemcen

Fonction :

>>> Chef de Département sensibilisation

Adresse physique (nom et numéro de rue) :

>>> Plateau Lalla Setti, Tlemcen, Algérie

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> 13000

Code postal (le cas échéant) :

>>> 13000

Ville :

>>> Tlemcen

Téléphone :

>>> 00213 43 27 16/38

Portable :

>>> 00213 6 70 23 13 61

Fax :

>>> 00213 43 27 16 39

Adresse électronique (email) :

>>> contact@pntlemcen.com

Site web :

>>> www.pntlemcen.com

Répondant PoAA désigné en charge de la préparation du rapport national PoAA de l'AEWA à la MOP8 :

Titre et nom complet du Répondant national :

Mêmes nom et coordonnées que ceux du PFN désigné de l'AEWA

Contributeurs au rapport national concernant le PoAA de l'AEWA pour la période 2019-2020

Veuillez solliciter, le cas échéant, des contributions des principales parties prenantes pour la préparation de ce rapport, étant donné que la mise en œuvre du PoAA de l'AEWA au niveau national exige la collaboration de diverses parties prenantes. Pour chaque contributeur (gouvernemental et non gouvernemental), veuillez utiliser la liste ci-dessous pour indiquer son nom et son affiliation (institution, organisation) :

Contributor 1

Nom du contributeur

>>> Sayoud Mohamed Samir

Nom de l'institution/organisation à laquelle appartient le contributeur

>>> Centre Cynégétique de Réghaia

Type d'organisation (par ex. gouvernementale/non gouvernementale/éducative etc.)

>>> Gouvernementale

Contributor 2

Nom du contributeur

>>> Fritas Said

Nom de l'institution/organisation à laquelle appartient le contributeur

>>> Direction Générale des Forêts

Type d'organisation (par ex. gouvernementale/non gouvernementale/éducative etc.)

>>> Gouvernementale

Contributor 4

Nom du contributeur

>>> Mehieddine Nafissa

Nom de l'institution/organisation à laquelle appartient le contributeur

>>> Direction Générale des Forêts

Type d'organisation (par ex. gouvernementale/non gouvernementale/éducative etc.)

>>> Gouvernementale

Chapitre 1. Conservation des espèces

Mise en œuvre de l'Objectif 1 : Renforcer la conservation et le rétablissement des espèces et réduire les causes de mortalité inutile

1.1) Un flux de travail/processus collaboratif a-t-il été mis en place, à la suite de la 7ème session de la Réunion des Parties (MOP7) à l'AEWA, pour guider l'examen et la mise à jour de la législation nationale pertinente, tenant compte des amendements au Tableau 1 de l'Annexe 3 de l'AEWA, tel qu'adopté lors de la MOP7 (Cibles 1.1.a et 1.1.b du PoAA) ?

Non, le flux de travail/processus n'a pas été mis en place : expliquez brièvement pourquoi et indiquez s'il est prévu d'établir le flux de travail/processus et quand :

>>> La politique actuelle vise à la protection et la conservation des oiseaux d'eau, en se basant sur la collecte des données et l'actualisation des inventaires, en respectant la législation en vigueur, qui répond aux dispositions de gestion durable et exploitation rationnelle des espèces, en conformité avec les normes internationales

1.2) Un examen a-t-il été entrepris dans votre pays afin d'évaluer l'état de la mise en application de la législation nationale pertinente relative à la conservation des espèces de l'AEWA (Cible 1.1.c du PoAA) ?

Non, un tel examen de la mise en application n'a pas encore été entrepris : veuillez expliquer pourquoi l'examen n'a pas encore été entrepris et indiquer s'il est prévu de le mener à l'avenir et quand

1.3.) Un examen a-t-il été entrepris dans votre pays afin d'évaluer le degré de conformité de la législation nationale pertinente avec les exigences de l'AEWA relatives à la conservation des espèces (Cible 1.1.c du PoAA) ?

Non, un tel examen du degré de conformité n'a pas encore été entrepris : veuillez expliquer pourquoi l'examen n'a pas été entrepris et si cela sera effectué à l'avenir et quand :

>>> Un tel examen n'a pas encore été entrepris car la législation nationale en Algérie, consiste à la protection et la conservation de la plus parts des espèces citées dans les annexes de l'AEWA.

Par ailleurs, cela n'empêche pas de faire une évaluation sur le degré de conformité de la législation algérienne vis à vis des exigences de l'AEWA sur la conservation des espèce dans les années à venir.

1.4) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il mis en place des mesures visant à renforcer la conformité avec la législation nationale relative à la conservation des espèces de l'AEWA (Cible 1.1.c du PoAA) ?

Non, de telles mesures visant à renforcer la conformité n'ont pas encore été mises en place : veuillez expliquer pourquoi des mesures n'ont pas été mises en place et s'il est prévu d'en mettre en place et quand

>>> De telles mesures sont prévues lors de la révision de la législation algérienne le début de l'année 2022.

1.5) L'agence nationale de mise en œuvre de l'AEWA dans votre pays a-t-elle mené des actions visant à sensibiliser les parties prenantes nationales pertinentes au sujet des dernières mises à jour législatives nationales et des obligations découlant, résultant des amendements au Tableau 1 de l'Annexe 3 du texte de l'AEWA, adoptés par la MOP7 de l'AEWA (Cible 1.1.c du PoAA) ?

Non, des actions de sensibilisation relatives aux amendements pertinentes à la législation nationale n'ont pas encore été menées : veuillez expliquer brièvement pourquoi et indiquer s'il est prévu d'en mener à l'avenir et quand

>>> Des actions de sensibilisation seront organisées une fois que des amendements à la législation nationale seront menées.

1.6) Sur la base de la liste actuelle des espèces/populations prioritaires de l'AEWA requérant un Plan d'action international par espèce (ISSAP)/un Plan d'action international multi-espèces (IMSAP), le Point focal national (PFN) de l'AEWA a-t-il créé ou mis à jour la liste nationale des espèces de l'AEWA requérant un ISSAP/IMSAP de l'AEWA (PoAA de l'AEWA, Objectif 1.2 (a)) ?

Non, une telle liste nationale des ISSAP/IMSAP de l'AEWA n'a pas encore été créée / mise à jour. Veuillez expliquer brièvement pourquoi et indiquer si la liste sera créée/mise à jour à l'avenir et quand

1.7) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il participé / contribué à l'élaboration ou à la révision de tout ISSAP/IMSAP de l'AEWA pertinent pour le pays (Cible 1.2.b du PoAA) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

1.8) Pour chaque ISSAP/IMSAP de l'AEWA existant (c'est-à-dire Plan d'action en faveur des espèces - SAP) pertinent pour votre pays, et pour lesquels des Groupes de travail internationaux sur les espèces (ISWG) ont été convoqués, veuillez indiquer quelles actions ont été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des plans, en sélectionnant toutes les réponses applicables dans le menu déroulant et en fournissant des informations supplémentaires le cas échéant (Cibles 1.2.c, 1.2.d et 1.2.g du PoAA) :

Algeria

Fuligule nyroca / Aythya nyroca

Un représentant gouvernemental pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand il/elle sera désigné(e)

Un expert national pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand ils seront désignés

Un Groupe de travail national en faveur des espèces a été créé

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'ISWG sera créé et quand

Un Plan d'action national en faveur des espèces (NSAP) a été élaboré

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera élaboré et quand

Depuis la MOP7, des ressources matérielles et/ou financières ont-elles été obtenues pour la mise en œuvre des SAP ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

Les ISSAP/IMSAP ont été pris en compte dans les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera effectué à l'avenir et quand

Des activités ont-elles été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des SAP (y compris pour élever l'importance des espèces) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de mener de telles activités à l'avenir et quand

Rôle des genêts / Crex crex

Un représentant gouvernemental pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand il/elle sera désigné(e)

Un expert national pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand ils seront désignés

Un Groupe de travail national en faveur des espèces a été créé

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'ISWG sera créé et quand

Un Plan d'action national en faveur des espèces (NSAP) a été élaboré

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera élaboré et quand

Depuis la MOP7, des ressources matérielles et/ou financières ont-elles été obtenues pour la mise en œuvre des SAP ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

Des activités ont-elles été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des SAP (y compris pour élever l'importance des espèces) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de mener de telles activités à l'avenir et quand

Bécassine double / Gallinago media

Un représentant gouvernemental pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand il/elle sera désigné(e)

Un expert national pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand ils seront désignés

Un Groupe de travail national en faveur des espèces a été créé

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'ISWG sera créé et quand

Un Plan d'action national en faveur des espèces (NSAP) a été élaboré

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera élaboré et quand

Depuis la MOP7, des ressources matérielles et/ou financières ont-elles été obtenues pour la mise en œuvre des SAP ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

Les ISSAP/IMSAP ont été pris en compte dans les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera effectué à l'avenir et quand

Des activités ont-elles été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des SAP (y compris pour élever l'importance des espèces) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de mener de telles activités à l'avenir et quand

Ibis chauve / Geronticus eremita

Un représentant gouvernemental pour l'ISWG a été désigné

Oui. Veuillez indiquer leur nom

>>> Melle Bendjedda Nadjiba

Un expert national pour l'ISWG a été désigné

Oui : veuillez indiquer leurs noms

>>> Mme Fellous Amina

Un Groupe de travail national en faveur des espèces a été créé

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'ISWG sera créé et quand

>>> Le groupe de travail national en faveur de l'espèce sera créé suite une fois que le projet sera lancé.

Un Plan d'action national en faveur des espèces (NSAP) a été élaboré

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera élaboré et quand

>>> un rapport de diagnostic national et régional est en cours de préparation.

Depuis la MOP7, des ressources matérielles et/ou financières ont-elles été obtenues pour la mise en œuvre des SAP ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

Les ISSAP/IMSAP ont été pris en compte dans les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera effectué à l'avenir et quand

Des activités ont-elles été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des SAP (y compris pour élever l'importance des espèces) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de mener de telles activités à l'avenir et quand

>>> Ces activités seront menées lors du démarrage du projet

Barge à queue noire / Limosa limosa

Un représentant gouvernemental pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand il/elle sera désigné(e)

Un expert national pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand ils seront désignés

Un Groupe de travail national en faveur des espèces a été créé

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'ISWG sera créé et quand

Un Plan d'action national en faveur des espèces (NSAP) a été élaboré

Non, mais c'est en cours d'élaboration : indiquez la date d'achèvement prévue

Depuis la MOP7, des ressources matérielles et/ou financières ont-elles été obtenues pour la mise en œuvre des SAP ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

Les ISSAP/IMSAP ont été pris en compte dans les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera effectué à l'avenir et quand

Des activités ont-elles été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des SAP (y compris pour élever l'importance des espèces) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de mener de telles activités à l'avenir et quand

Erismature à tête blanche / Oxyura leucocephala

Un représentant gouvernemental pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand il/elle sera désigné(e)

Un expert national pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand ils seront désignés

Un Groupe de travail national en faveur des espèces a été créé

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'ISWG sera créé et quand

Un Plan d'action national en faveur des espèces (NSAP) a été élaboré

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera élaboré et quand

Depuis la MOP7, des ressources matérielles et/ou financières ont-elles été obtenues pour la mise en œuvre des SAP ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

Les ISSAP/IMSAP ont été pris en compte dans les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera effectué à l'avenir et quand

Des activités ont-elles été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des SAP (y compris pour élever l'importance des espèces) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de mener de telles activités à l'avenir et quand

Spatule blanche / Platalea leucorodia

Un représentant gouvernemental pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand il/elle sera désigné(e)

Un expert national pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand ils seront désignés

Un Groupe de travail national en faveur des espèces a été créé

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'ISWG sera créé et quand

Un Plan d'action national en faveur des espèces (NSAP) a été élaboré

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera élaboré et quand

Depuis la MOP7, des ressources matérielles et/ou financières ont-elles été obtenues pour la mise en œuvre des SAP ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

Les ISSAP/IMSAP ont été pris en compte dans les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera effectué à l'avenir et quand

Des activités ont-elles été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des SAP (y compris pour élever l'importance des espèces) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de mener de telles activités à l'avenir et quand

1.9) Votre pays a-t-il produit la liste nationale des populations d'oiseaux d'eau pour lesquelles

le pays abrite plus de 1% de la population et qui ont été identifiées comme ayant un état de conservation défavorable et comme nécessitant des orientations quant à la conservation et à la gestion (Cible 1.3.c du PoAA) ?

Non, mais le processus est en cours afin d'élaborer une telle liste nationale des populations de l'AEWA : veuillez indiquer quand l'achèvement de la liste est prévu :

>>> Le processus est en cours d'élaboration son achèvement est prévu pour l'années 2022.

1.10) Un programme national de suivi des oiseaux d'eau a-t-il été élaboré/mis à jour pour votre pays (Cible 1.4.a du PoAA) ?

Oui

Veillez indiquer à quelle période

le programme national de suivi des oiseaux d'eau avait été élaboré pour le pays avant la MOP7 et n'a pas encore été mis à jour : veuillez fournir un bref aperçu et/ou des pièces justificatives/ liens Web sur le programme et indiquer quand il a été élaboré et s'il est prévu de le mettre à jour à l'avenir, et quand

>>> le pays dispose d'un programme de suivi des oiseaux annuel qui consiste à faire des sorties sur terrain 2 fois par an au niveau des zones humides importantes pour les oiseaux.

la première sortie se fait en période d'hivernage et la deuxième sortie en période de nidification, c'est deux opérations nous permettent d'actualiser notre base données et à mieux gérer notre suivie de l'avifaune.

En effet, une mise à jour de ce programme est en cours.

Le nouveau programme national de suivi des oiseaux d'eau ou la version mise à jour prend-il en compte les priorités pertinentes relatives à la gestion des sites, et d'autres priorités nationales et internationales ?

Oui : décrivez brièvement les principales priorités relatives à la gestion des sites, et d'autres priorités nationales et internationales qui ont été prises en compte

>>> Le programme national du suivi des oiseaux en Algérie représente un indicateur écologique important dans la gestion des sites.

1.

Un plan national de mobilisation des ressources assorti d'échéances est en cours d'élaboration afin d'obtenir les ressources pour la mise œuvre du programme national de suivi des oiseaux d'eau : veuillez indiquer quand l'achèvement est prévu

>>> Chaque années la Direction Générale des Forêts à travers son Réseau National des Observateurs Ornithologues, analyse les lacunes matérielles et techniques pour le suivi des oiseaux au niveau national et mobilise son personnel et les moyens disponibles pour fournir un meilleures suivi de l'avifaune.

2.

Des efforts de mobilisation des ressources ont été déployés, mais aucune ressource n'a été obtenue jusqu'à présent afin d'appuyer la mise en œuvre du programme national de suivi des oiseaux d'eau : veuillez fournir toute information supplémentaire sur les efforts de mobilisation des ressources déployés

>>> Des efforts sont fournis pour équiper le réseau des observateurs ornithologues par les moyens adéquats et disponibles au niveau de l'administration pour le suivi des oiseaux notamment pour le dénombrement hivernal ainsi que celui des nicheurs mais cela reste insuffisant vu le nombre et la superficie des sites en Algérie, ce qui limite notre couverture totale des sites.

3.

L'accès aux données de suivi des oiseaux d'eau a été accordé aux parties prenantes clés : veuillez indiquer quelles parties prenantes

>>> L'accès aux données de suivi des oiseaux d'eau est accordé aux parties prenantes clés tel que les universitaires, les structures administratives, wetlands international ... et bien d'autres parties.

L'accès aux données exige de renseigner une charte qui énumère les conditions de partage des données.

1.11) Au moment de ce rapport, un comité national a-t-il été créé/réactivé afin de coordonner les activités de surveillance des oiseaux d'eau effectuées par différentes parties prenantes dans votre pays (Cible 1.4.a du PoAA) ?

Oui, un comité national de surveillance des oiseaux d'eau existe mais nécessite d'être réactivé : veuillez indiquer quand il a été créé, les parties prenantes impliquées et quand sa réactivation est prévue :

>>> le suivi des oiseaux en Algérie se fait par la direction générale des forêts à travers son réseau national des observateurs ornithologues (créé en 2012) en collaboration avec les différents partenaires.

Réseau ornithologique est composé de 4 commissions (Pédagogique, Communication, Scientifique et Homologation) ces commissions son composés par les différents adhérent du réseau qui sont des

scientifiques, des forestiers, des institutionnels, des associations, des naturalistes....).
chaque trois ans une élection doit se faire afin de choisir un président pour chaque commission.

1.12) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il mené des activités conjointes de suivi des oiseaux d'eau avec des pays voisins (transfrontaliers) ou d'autres pays à l'échelle des voies de migration (Cible 1.4.a du PoAA) ?

Oui : pour chaque activité conjointe de suivi des oiseaux d'eau, décrivez brièvement le calendrier, les principaux éléments, les pays et partenaires impliqués, et les projets/initiatives dans le cadre desquels ils sont menés

>>> Dans le cadre des activités du Réseau Oiseaux d'Eau Méditerranée (ROEM), un atelier de travail annuel, organisé chaque fois dans un pays différent du réseau, permet d'échanger sur les problématiques à résoudre, et de redéfinir les besoins de collaboration ou de renforcement des capacités.

Le Réseau Oiseaux d'Eau Méditerranée (ROEM) est un projet de soutien et de coordination des comptages des oiseaux d'eau à l'échelle de la Méditerranée.

Né en 2012 d'un projet de renforcement des capacités dans les pays nord-africains, dans le cadre de l'Initiative africaine de l'AEWA (Accord pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie), le ROEM s'est initialement développé à partir d'une collaboration entre la Tour du Valat, l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS) français, et les cinq pays nord-africains (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Égypte) représentés par les coordinateurs nationaux des comptages des oiseaux d'eau en hiver. Il s'est ensuite développé à d'autres pays (France, Espagne, Italie, Grèce, Macédoine et Turquie) pour une collaboration plus scientifique et d'appui aux comptages dans le bassin méditerranéen.

Depuis le début des collaborations, visant notamment à améliorer la qualité et quantité des données de comptages des oiseaux d'eau au nord et au sud de la Méditerranée, le ROEM a mené plusieurs activités en étroite collaboration avec les différents partenaires tel que :

- des sessions de renforcement de capacités;
- l'élaboration des articles scientifiques sur les résultats des dénombrements de la région;
- l'élaboration d'un guide ornithologique en langue arabe pour les pays de l'Afrique du Nord;
- participation aux rencontres des coordinateurs à Evora (Portugal) en 2019;
- élaboration d'une plateforme numérique pour faciliter le partage des données;
- élaboration d'un outil de communication qui permettra plus de visibilité des DIOE dans les pays du bassin méditerranéen est en cours;

Durant la période 2019-2020 le réseau c'est réunie en avril 2019 à Evora (Portugal) afin de discuter le bilan du suivi des oiseaux dans la région ainsi que d'autres projets relatifs à la thématique.

Egalement durant cette période le réseau ROEM a lancé un projet pour l'élaboration d'un bulletin de communication sur les dénombrements internationaux des oiseaux d'eau dans la région pour la période 2009-2018.

1.13) Votre pays a-t-il établi des mécanismes visant à collecter les informations/données pertinentes relatives aux déterminismes des tendances des populations des oiseaux d'eau, en collaboration avec des programmes existants, tels que le Dénombrement international des oiseaux d'eau (DIOE) ou les Zones importantes pour la conservation des oiseaux et pour la biodiversité (ZICO) (Cible 1.4.b du PoAA) ?

Non, jusqu'à présent, aucun mécanisme de ce type n'a été établi : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera abordé à l'avenir et quand :

>>> Une réflexion est menée afin de collecter des informations pertinentes relatives aux déterminismes des tendances des populations des oiseaux d'eau, en collaboration avec des programmes existants, tels que le Dénombrement international des oiseaux d'eau (DIOE), notamment une plateforme numérique qui facilitera la récolte de ces informations.

1.14) Le suivi des déterminismes des tendances des populations des oiseaux d'eau a-t-il été incorporé dans le programme national de surveillance de la biodiversité pour votre pays (Cible 1.4.b du PoAA) ?

Non, un tel suivi n'est pas encore incorporé dans le programme national de surveillance de la biodiversité : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera effectué à l'avenir et quand :

>>> Il est prévu d'intégrer le suivi des tendances des populations des oiseaux d'eau dans le programme national de surveillance de la biodiversité notamment dans la stratégie nationale de la biodiversité.

1.15) Suite à la MOP7, le PFN/Point focal technique (PFT) de l'AEWA a-t-il recueilli auprès des coordinateurs nationaux du DIOE les analyses de données de surveillance des oiseaux d'eau, sur la base de la 7ème édition du Rapport sur l'état de conservation (CSR7), du DIOE et d'autres données/programmes de surveillance nationaux (PoAA, Objectif 1.5 (b)) ?

Oui

Veuillez indiquer à quelle période

Plus de 6 mois après la MOP7 : veuillez indiquer la date

Sur la base des analyses de données de surveillance des oiseaux d'eau, le PFN/PFT de l'AEWA a-t-il élaboré des recommandations visant à améliorer la mise en œuvre nationale de l'AEWA ?

Non, jusqu'à présent, aucune recommandation n'a été élaborée : veuillez expliquer brièvement pourquoi et indiquer si elles seront élaborées à l'avenir et quand

>>> les données des DIOE sont recueillies auprès du coordinateur national des DIOE, qui réalise lui-même avec une équipe technique les analyses des données en coordination avec le point focal national AEWA. Les recommandations seront formulées une fois l'analyse sera effectuée.

1.16) En 2019 et 2020, le PFT de l'AEWA a-t-il coordonné l'analyse des données nationales de suivi des oiseaux d'eau (Cible 1.5.b du PoAA) ?

Non, le PFT de l'AEWA n'a pas coordonné l'analyse des données nationales de suivi des oiseaux d'eau en 2019 et en 2020 : expliquez brièvement pourquoi et indiquez s'il est prévu de coordonner l'analyse des données nationales de suivi des oiseaux d'eau à l'avenir

>>> les analyses des données nationales de suivi des oiseaux d'eau sont coordonnées par le coordinateur national des DIOE et sont l'équipe technique à ce jour aucun rapport n'est encore élaboré par rapport à cette période.

1.17) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il influencé les processus multilatéraux afin de faire avancer les priorités de l'AEWA relatives à la prévention de quatre causes de mortalité supplémentaire inutile et d'autres principales menaces pesant sur les oiseaux d'eau et leurs habitats (c.-à-d., les infrastructures relatives à l'énergie, (en particulier les lignes électriques et les éoliennes), le prélèvement et l'abattage illégaux, les prises accessoires par les activités de pêche, et les espèces exotiques envahissantes), aux niveaux national, international ou régional ? (Cibles 1.6.b, 1.6.c et 1.6.d du PoAA)

Oui

Dans l'affirmative, de quelle(s) manière(s) parmi les suivantes votre pays a-t-il influencé les processus multilatéraux ? Veuillez sélectionner toutes les options applicables.

Par le biais des actions de communications et de plaidoyer au niveau national/régional/international contribuant à la prévention de ces menaces : veuillez préciser le type d'action de communication/ de plaidoyer, quand elles ont été effectuées, le public visé et les informations clés communiquées

En intégrant ces priorités de l'AEWA dans d'autres politiques/programmes/secteurs nationaux pertinents : veuillez préciser quels politiques/programmes/secteurs nationaux sont concernés, quand la contribution a été effectuée et les sujets clés pris en compte

En intégrant ces priorités de l'AEWA dans d'autres processus pertinents des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) auxquels le pays est impliqué : indiquez brièvement quand, les sujets clés pris en compte et les AME concernés

En collaborant avec les PFN/les agences responsables de la mise en œuvre d'autres AME, afin de mettre en œuvre des activités nationales en cours ou nouvelles contribuant à prévenir/minimiser ces menaces : veuillez préciser les AME, les activités nationales concernées et les priorités clés de l'AEWA prises en considération

En collaborant avec d'autres Parties à l'AEWA/partenaires de l'AEWA pour mettre en œuvre des Plans d'action/activités/projets/initiatives existants ou nouveaux contribuant à prévenir/minimiser ces menaces : veuillez préciser les Parties/partenaires concernés, les Plans d'action/activités/projets/initiatives concernés et les priorités clés de l'AEWA prises en compte :

Chapitre 2. Utilisation durable :

Mise en œuvre de l'Objectif 2 « Veiller à ce que toute utilisation et toute gestion des populations d'oiseaux d'eau migrateurs soient durables sur l'ensemble des voies de migration »

2.1) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il établi des mécanismes nationaux pour évaluer le prélèvement d'oiseaux d'eau (Cible 2.1.b du PoAA) ?

Non, jusqu'à présent, aucun mécanisme national pour évaluer les prélèvements d'oiseaux d'eau n'a été établis dans le pays : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu d'en établir à l'avenir, et quand

>>> Jusqu'à présent aucun prélèvement n'est effectué, à l'exception pour des échantillons pour des fins sanitaires, dans le futur et dans le cadre de la pratique de la chasse durable des prélèvements pourront être autorisés après validation du conseil national supérieur de la chasse

2.2) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il réalisé des inventaires des prélèvements d'oiseaux d'eau au niveau des marchés, des chaînes de transformation et de commercialisation, des agences de chasse sportive, etc. (Cible 2.1.b du PoAA) ?

Non, jusqu'à présent, aucun inventaire des prélèvements d'oiseaux d'eau n'a été initié dans le pays : expliquez brièvement pourquoi et indiquez s'il est prévu de réaliser un tel inventaire à l'avenir et quand

>>> Etant donné que la chasse était suspendue depuis les années 90, aucun prélèvement n'a été autorisé, néanmoins et après l'annonce de la réouverture de la chasse en Algérie cette année, il est possible d'élaborer des inventaires de prélèvement d'oiseaux d'eau, cependant qu'actuellement ils ne représentent pas une priorité vu que la chasse va s'effectuer dans les écosystèmes terrestres et non pas humides.

2.3) Suite à la MOP7, le PFN de l'AEWA a-t-il coordonné l'examen de la législation nationale pertinente relative à l'utilisation et à la gestion des oiseaux d'eau, en fonction des amendements de l'Annexe 3 de l'AEWA (Plan d'action de l'AEWA), tel qu'adoptés lors de la MOP7 (Cible 2.2.a du PoAA) ?

Non, un tel examen de la législation nationale n'a pas encore été initié : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de coordonner cet examen à l'avenir et quand

>>> Il est jugé que la législation nationale en vigueur couvre tous les aspects liés à la protection, conservation et gestion de la faune sauvage, dont les oiseaux d'eau

2.4) Concernant les résultats de l'examen de la législation nationale relative à l'utilisation et à la gestion des oiseaux d'eau, sur la base des amendements au Plan d'action de l'AEWA (Annexe 3), adoptés lors de la MOP7, une demande officielle a-t-elle été soumise aux institutions nationales pertinentes pour amender les mesures législatives existantes ou en adopter de nouvelles (Cible 2.2.b du PoAA) ?

Non, une telle demande officielle n'a pas encore été soumise : veuillez expliquer brièvement pourquoi et indiquer quand elle sera soumise

2.5) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il examiné l'application de la législation nationale pertinente relative à l'utilisation, le prélèvement et la gestion des oiseaux d'eau (Cible 2.2.c du PoAA) ?

Non, l'examen de l'application de la législation nationale relative à l'utilisation, le prélèvement et la gestion des oiseaux n'a pas encore été initié : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il sera effectué à l'avenir et quand

>>> La chasse était suspendue en Algérie, une feuille de route pour la relance progressive de cette activité a été mise en place, néanmoins la chasse de gibier d'eau n'est pas encore développée

2.6) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il examiné la conformité de la législation nationale pertinente avec les obligations de l'AEWA relatives à l'utilisation, le prélèvement et la gestion des oiseaux (Cible 2.2.c du PoAA) ?

Non, l'élaboration de tels mesures n'a pas encore été initiée : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si elles seront élaborées à l'avenir et quand

>>> Suite aux nouvelles mesures prises pour le prélèvement et la gestion des oiseaux cette année notamment dans le cadre de la chasse un examen de la conformité de la législation nationale pertinente avec les obligations de l'AEWA une réflexion sera organisée à l'avenir.

2.7) Votre pays coordonne-t-il entre les institutions/parties prenantes pertinentes l'application des mécanismes de conformité aux dispositions concernant l'utilisation, le prélèvement et la gestion des oiseaux d'eau (Cible 2.2.c du PoAA) ?

Oui : veuillez indiquer la principale institution/organisation coordinatrice et les principales parties prenantes impliquées dans l'application de ces mécanismes de conformité

>>> Il existe une synergie entre les différents départements ministériels nationaux gestionnaires du territoire et de la biodiversité: le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le ministère de l'Environnement et le ministère des ressources en eau

2.8) Votre pays a-t-il élaboré un plan de travail et des calendriers pour supprimer progressivement l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides (Cible 2.2.d du PoAA) ?

Non, l'élaboration d'un tel plan de travail n'a pas encore été initiée : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il sera élaboré à l'avenir et quand

>>> Du fait des prescriptions applicables au gibier d'eau et aux lieux sur lesquels s'exerce la chasse à cette catégorie de gibier, les licences de chasser au gibier d'eau sont établies par l'administration nationale chargée de la chasse selon des modalités qui seront fixées par arrêté conjoint des ministres chargés de la chasse, de la protection de l'environnement et des ressources en eau, qui va prévoir aussi les munitions autorisées pour cette catégorie de gibier

2.9) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il organisé des événements ou diffusé des informations, des nouvelles ou d'autres communications lors de réunions nationales/régionales/internationales pour partager les bonnes pratiques relatives à l'utilisation des oiseaux d'eau et leur gestion (Cible 2.2.f du PoAA) ?

Oui : décrivez brièvement le type d'évènement organisé et/ou les informations/nouvelles/messages/communications diffusés. Veuillez indiquer quand cela a eu lieu et quels forums ont été utilisés

>>> Pour l'obtention du permis de chasse, des stages de formations sont organisés par l'administration des forêts au profit des chasseurs, en 2018 et 2019 prévoyant des séances théoriques sur la connaissance du gibier, dont les oiseaux d'eau, les espèces protégées et menacées de disparition, l'éthique de la chasse et la législation ainsi que les séances pratiques sur le maniement d'armes, les munitions et le secourisme.

2.10) Votre pays a-t-il élaboré/mis à jour des codes de bonnes pratiques de chasse (Cible 2.3.a du PoAA) ?

Oui

>>> La loi de la chasse n°04-07 du 14 Aout 2004 prévoit les conditions d'exercice de la chasse, l'éthique de la chasse ainsi que les bonnes pratiques de cette activité.

Aussi, dans le cadre de la formation des chasseurs, un manuel de formation concernant l'exercice de la chasse, la connaissance du gibier, les espèces protégées et menacées de disparition, l'éthique de la chasse et la législation, a été élaboré par l'administration des forêts

Dans l'affirmative, votre pays a-t-il établi des mécanismes visant à promouvoir l'application des codes de bonnes pratiques de chasse ?

Oui : veuillez décrire brièvement les mécanismes établis et indiquer quand ils ont été établis et les partenaires impliqués

>>> Des formations ont été organisées au profit des chasseurs

Également dans l'affirmative, les codes de bonnes pratiques de chasse ont-elles été intégrés dans les réglementations nationales ?

Oui pleinement : veuillez décrire quelles réglementations nationales sont concernées

>>> La loi de la chasse n°04-07 du 14 Aout 2004 prévoit les conditions d'exercice de la chasse, l'éthique de la chasse ainsi que les bonnes pratiques de cette activité.

Aussi, dans le cadre de la formation des chasseurs, un manuel de formation concernant l'exercice de la chasse, la connaissance du gibier, les espèces protégées et menacées de disparition, l'éthique de la chasse et la législation, a été élaboré par l'administration des forêts

Également dans l'affirmative, suivant la MOP7, votre pays a-t-il partagé des études de cas relatives à l'application des codes de bonnes pratiques de chasse (Cible 2.3.b du PoAA) ?

Oui, veuillez indiquer quand et décrire les études de cas partagées et les moyens par lesquels les informations ont été de diffusées

>>> Dans le cadre de la formation des chasseurs, un manuel de formation concernant l'exercice de la chasse, la connaissance du gibier, les espèces protégées et menacées de disparition, l'éthique de la chasse et la législation, a été élaboré par l'administration des forêts

2.11) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il identifié les besoins de formation visant à créer des compétences et des responsabilités au sein des communautés de chasseurs (Cible 2.3.a du

PoAA) ?

Non, l'identification de tels besoins de formation pas été initiée : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera effectué à l'avenir et quand

Chapitre 3. Réseau de sites à l'échelle des voies de migration Mise en œuvre de l'Objectif 3 « Établir et maintenir, au niveau des voies de migration, un réseau cohérent et complet d'aires protégées et d'autres sites, gérés afin de maintenir - et si nécessaire de restaurer - leur importance nationale et internationale pour les populations d'oiseaux d'eau migrateurs »

3.1) Suite à la MOP7, un examen des sites connus d'importance nationale et internationale pour les populations de l'AEWA a-t-il été mené dans votre pays sur la base du processus développé par le Comité technique de l'AEWA et lancé par le Secrétariat PNUE/AEWA en août 2020 (Cible 3.1.a du PoAA) ?

Non, mais un tel processus d'examen des sites est en cours : veuillez indiquer quand il devrait être terminé

>>> Le processus est initié suite à l'envoi du Secrétariat de l'AEWA, en effet, il est en cours de finalisation.

3.2) La liste des sites confirmés d'importance internationale pour les populations de l'AEWA a-t-elle été évaluée (en collaboration avec l'Autorité administrative nationale/le Point focal national (PFN) Ramsar) afin d'identifier les sites qui se qualifient comme zones humides d'importance internationale (c'est-à-dire les Sites Ramsar) (Cible 3.3.b du PoAA) ?

Oui : veuillez indiquer quels sites ont été considérés comme remplissant les conditions requises pour l'inscription sur la liste des Sites Ramsar et quels partenaires ont participé au processus

>>> Les analyses réalisées sur le suivi des oiseaux d'eau à permis d'identifier plus de 10 sites qui répondent au critères 5 et 6 de Ramsar relatifs aux oiseaux d'eau et qui sont susceptibles d'être classés comme site Ramsar d'importance internationale.

Les partenaires impliqués à ce processus sont le coordinateurs national des dénombrements sont équipe technique en coordination avec le responsable de la gestion des zones humides ainsi que le point focal National Ramsar.

Dans l'affirmative, des propositions officielles de désignation de sites Ramsar ont-elles été soumises pour l'un des sites d'importance internationale pour les populations de l'AEWA qui sont admissibles comme Sites Ramsar ?

Non : veuillez indiquer quand ceci devrait être soumise

>>> Une proposition pourrai se faire à l'avenir sur la base d'une fiche descriptive Ramsar bien renseignée. Aussi, une fois qu'un financement adéquat sera disponible.

3.3) L'inventaire national des zones humides de votre pays a-t-il été dressé/mis à jour en collaboration avec le PFN de Ramsar, en tenant compte des sites confirmés d'importance nationale et internationale pour les populations de l'AEWA (Cible 3.3.b du PoAA) ?

Non, mais un tel développement/la mise à jour de l'inventaire national des zones humides est en cours, : veuillez indiquer quand le processus devrait être achevé

>>> Une fiche de projet a été soumise dans l'objet et la mise à jour de l'inventaire national des zones humides.

3.4) Existe-t-il des sites du patrimoine mondial (SPM) ou des réserves du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) actuels, parmi la liste des sites confirmés d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA (Cible 3.3.c du PoAA) ?

Oui : veuillez indiquer quels SPM/réserves MAB ont été confirmés comme étant d'importance nationale ou internationale pour les populations de l'AEWA

>>> La liste des sites d'importance nationale /internationale pour les populations de l'AEWA n'est pas encore finalisée, mais on peut citer le Parc National d'El Kala, c'est un parc classé comme Réserve de biosphère et qui abrite 9 zones humides d'importance internationale classées sur la liste Ramsar, leurs classement etait basé sur les critères 5 et 6 relatifs aux oiseaux d'eaux dont certains font partie des populations de l'AEWA, tel que l'Erismature à tête blanche.

Dans l'affirmative, des activités ont-elles été menées au niveau national en collaboration avec les autorités nationales responsables des SPM/réserves MAB pour la gestion de ces sites (c'est-à-dire les sites qui sont à la fois des SPM/ réserves MAB et d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA) ?

Oui : veuillez indiquer brièvement les types d'activités de gestion de sites menées en synergie, quand elles ont été effectuées, les autorités nationales compétentes concernées et les sites concernés

>>> Les SPM/Réserve MAB sont sous la tutelle de la Direction Générale des Forêts, et qui abrite aussi le point

focal Ramsar ainsi que le point focal AEWA, une forte concertation qui existe entre eux dans la gestion des sites et pour la prise en charge des sites qui abritent des populations importantes pour l'AEWA.

Également dans l'affirmative, votre gouvernement a-t-il été en liaison avec des États de l'aire de répartition ou des partenaires au niveau des voies de migration afin de promouvoir des synergies pour la gestion des SPM/ réserves MAB existantes d'importance nationale ou internationale pour les populations de l'AEWA (Cible 3.3.c du PoAA) ?

Oui : veuillez indiquer les principales actions entreprises, quand elles ont été entreprises et la voie de migration concernée, le(s) site(s) concernés et les États de l'aire de répartition/partenaires impliqués dans les actions

>>> Beaucoup d'actions sont menées dans ce cadre par la direction du Parc National d'El Kala en coordination avec la Direction Générale des Forêts, on peut citer les activités de sensibilisations, de communication et de formations qui sont organisées au profit des gestionnaires des sites, des universitaires et des écoliers, ainsi que l'élaboration des plans de gestion pour 5 zones humides classées Ramsar au niveau du Parc.

3.5) La liste des sites confirmés d'importance nationale et internationale pour les populations de l'AEWA a-t-elle été évaluée (en collaboration avec les autorités nationales compétentes) afin d'identifier les sites susceptibles d'être désignés à l'avenir comme SPM/réserves MAB ? (Cible 3.3.c du PoAA) ?

Non, une telle évaluation n'a pas encore été entamée : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'évaluation sera effectuée à l'avenir et quand

>>> la liste des sites confirmés d'importance nationale et internationale pour les populations de l'AEWA est en cours d'élaboration, .

3.6) Votre pays a-t-il élaboré/mis à jour une stratégie/un plan national(e) pour la protection et la gestion des sites confirmés d'importance nationale et internationale pour les populations de l'AEWA qu'il accueille (Cible 3.3.a du PoAA) ?

Oui : veuillez indiquer quand et fournir un bref aperçu et/ou des pièces justificatives/ des liens Web sur la stratégie/le plan national(e) qui a été élaboré/mis à jour

>>> L'Algérie a élaboré une stratégie nationale de gestion écosystémique des zones humides en 2015 qui constitue un instrument d'accompagnement de tous les secteurs pour une gestion durable des zones humides, permettant de contribuer à la lutte contre la désertification, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la protection des ressources hydriques du pays.

Elle vise par ailleurs, la préservation des zones humides du pays et le renforcement de leur résilience aux changements climatiques, ceci à travers une gestion écosystémique leur permettant de continuer à fournir des biens et services écologiques notamment en tant que réservoir d'eau et de la biodiversité.

Le plan d'action de cette stratégie qui est à l'horizon 2030, contient un objectif relatif à la protection de la biodiversité faunistique et floristique: qui consiste à:

Constituer un réseau national multi-acteurs d'observateurs des espèces faunistiques et floristiques;

Consolider les inventaires des espèces emblématiques, endémiques, menacées et en voie de disparition;

Établir la cartographie des habitats saisonniers des espèces;

Identifier les couloirs de migration et analyser les comportements saisonniers des espèces;

Produire une liste rouge algérienne des espèces faunistiques et floristique;

Effectuer les analyses de viabilité des espèces faunistiques et floristiques.

Dans l'affirmative, des activités ou actions ont-elles été menées pour mettre en œuvre la stratégie/ le plan national(e) pour la protection et la gestion des sites d'importance nationale et internationale pour les populations de l'AEWA ?

Oui : décrivez brièvement les types d'activités menées/en cours, les sites concernés et les partenaires impliqués :

>>> Un projet est en cours sur la mise oeuvre du plan d'action de la stratégie au niveau d'un complexe de zones humides qui se trouve à l'ouest du pays et qui comporte 6 zones humides classées d'importance internationale sur la base des critères qui reflètent leurs importances pour l'avifaune en tant que site d'hivernage, halte migratoire et de nidification.

3.7) Des plans de gestion ont-ils été élaborés/mis à jour pour les sites clés confirmés d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA (Cible 3.3.a du PoAA) ?

Oui

Veuillez indiquer dans quelle mesure des plans de gestion ont été élaborés pour ces sites :

Seulement pour certains de ces sites : veuillez indiquer lesquels des sites ont des plans de gestion, quand ils ont été élaborés/mis à jour, les principales parties prenantes impliquées dans leur élaboration et fournir des pièces justificatives/ des liens Web sur les plans de gestion

>>> Certains sites qui sont identifiés comme important pour les populations de l'AEWA ont déjà des plans de gestion tel que le parc national d'Elkala et le Lac de Réghaia, en effet, la liste n'est pas encore finalisée une

fois que les sites seront identifiés une analyse globale sur leurs état de conservation sera menée.

Les plans de gestion existants pour les sites confirmés d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA dans votre pays sont-ils actuellement mis en œuvre ?

Oui, mais seuls certains de ces plans de gestion existants sont actuellement mis en œuvre : veuillez indiquer quels plans de gestion sont actuellement mis en œuvre, le degré de mise en œuvre et la/les autorité(s) principal(es) responsable(s) de leur mise en œuvre

3.8) Votre pays a-t-il mis en place un cadre ou un mécanisme pour surveiller et enregistrer les impacts négatifs sur les sites confirmés d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA (Cibles 3.5.a et 3.5.b du PoAA) ?

Non, mais le développement d'un tel cadre/mécanisme est en cours : veuillez indiquer quand il devrait être achevé

>>> A ce jour, parmi les sites identifiés il existe un mécanisme de suivi, mais une fois que la liste sera finalisée un mécanisme de suivi sera généralisé sur tout les sites qui seront identifiés dans la mesure du possible.

3.9) Suite à la MOP7, y a-t-il eu des cas d'activités d'aménagement ayant des impacts négatifs actuels ou potentiels sur des sites d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA, mais qui n'ont pas été communiqués au Secrétariat PNUE/AEWA (Cible 3.5.a du PoAA) ?

Non applicable car il n'y avait aucun cas connu d'activités d'aménagement de ce type dans le pays : veuillez fournir toute information supplémentaire le cas échéant

>>> Un fois que la liste des sites d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA sera finalisée une analyse sera effectuée pour les sites identifiés.

3.10) Un plan d'action national (CESP) a-t-il été élaboré pour votre pays (Cible 3.4.c du PoAA) ?

Oui : veuillez indiquer quand, les partenaires impliqués et fournir des informations supplémentaires ou des pièces justificatives/ des liens Web pour accéder au plan

>>> La Direction Générale des Forêts à travers ses structures déconcentrées notamment ceux qui dispose de CESP, musée et centre d'accueil établies des programme d'éducation environnementale, sensibilisation du grand public , des cours et des expositions sur les zones humides et leur biodiversité, produisent des documents de sensibilisations : affiches, dépliants, CD ...etc., organisent des émissions télé des reportages et participent à des émissions radio locale ou nationale.

Chaque année, une enveloppe financière destinée aux programmes de communication en matière de sensibilisation.

Dans l'affirmative, le Plan d'action national CESP comprend-il des actions qui contribuent à promouvoir les connaissances et les informations sur les sites clés d'importance nationale et internationale pour les populations de l'AEWA dans votre pays ?

Oui : veuillez décrire la nature/les types d'activités CESP relatives aux sites clés d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA dans votre pays

>>> la sensibilisation du public aux avantages des zones humides importantes pour les oiseaux en générale se fait lors des journées mondiales de la biodiversité, des oiseaux migrateurs, de l'environnement et de l'arbre, et lors de la participation des responsables de la gestion des zones humides et des universitaires, aux émissions télévisées et radiophoniques en dehors de ces journées chaque année, la journée mondiale des oiseaux migrateurs est célébrée à l'échelle nationale, le 10 mai, sous les thèmes choisis par le Secrétariat AEWA

Cette journée est souvent marquée par un ensemble d'activités :

- Sensibilisation des élèves dans les établissements scolaires,
- Emissions radiophoniques sur le thème des oiseaux d'eau migrateurs,
- Sorties pédagogiques au niveau de zones humides,
- Plantations aux abords d'un lac,
- Conférences sur les thématiques relatives aux oiseaux d'eau,
- Distribution d'affiches, de prospectus, dépliants, de CD Rom, etc.,
- Organisation de tables rondes sur la question des des oiseaux d'eau et leurs habitats,
- Concours de dessins et distribution de prix aux lauréats,
- Expositions sur la thématique des oiseaux d'eau et des zones humides

chaque année, un site est retenu, en relation avec la thématique, pour la célébration officielle par le Ministre ou son représentant .

Aussi, la communauté universitaire participe à la célébration de la journée mondiale des oiseaux d'eau et des zones humides. Pour leur part, les chercheurs contribuent aussi largement à la diffusion de l'information et des acquis de la recherche sur les oiseaux migrateurs et les zones humides à travers les rencontres scientifiques nationales et internationales.

Également dans l'affirmative, le Plan d'action national CESP est-il en train d'être mis en œuvre ?

Oui : veuillez indiquer les types d'activités effectuées, quand elles ont été réalisées, les questions traitées et le public visé

>>> Des programmes sont menés pour sensibiliser le public sur les avantages des zones humides comme habitat pour les oiseaux d'eau en générale et les oiseaux d'eau migrateurs en particulier, durant toute l'année, au niveau des parcs nationaux et sites qui abrites des centres d'accueille pour le public, des centre d'éducation environnementale, et des musés, avec comme activité:

- classes bleues
- visites pédagogiques
- conférences
- sorties sur terrain

Les Universités et Centres de recherche organisent des rencontres thématiques, des salons de recherche, des portes ouvertes au profit du monde socio-économique tout au long de l'année de l'action d'éducation sensibilisation en faveur de la conservation des écosystèmes et des ressources naturelle est pratiquement omniprésente avec la prise en charge de plus en plus des menaces climatiques.

Aussi bien les programmes de recherche que ces activités sont soutenu par le fond national de la recherche via la tutelle (MESRS/DGRSDT).

-l'organisation des sorties pédagogiques au profit des élèves adhérents aux clubs de l'environnement dans les trois cycles de l'enseignement (primaire moyen et secondaire) en coordination avec des organisations gouvernementales

-l'organisation annuelle du festival national scolaire des clubs de l'environnement.

Chapitre 4. Les habitats dans l'environnement au sens large

Mise en œuvre de l'objectif 4 « Veiller à ce que l'étendue et la qualité des habitats dans l'environnement au sens large soient satisfaisantes afin d'atteindre et de maintenir un état de conservation favorable des populations d'oiseaux d'eau migrants »

4.1) Votre pays a-t-il entrepris des efforts de collaboration avec d'autres pays au niveau des bassins lacustres/fluviaux communs pour promouvoir et coordonner les efforts de conservation, de gestion et de surveillance des habitats importants pour les populations de l'AEWA (Cible 4.4.a du PoAA) ?

Non, jusqu'à présent, aucun effort de collaboration de ce type n'a été entrepris : expliquer brièvement pourquoi et indiquer si de tels efforts seront déployés à l'avenir et quand

4.2) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il constitué un portfolio de projets afin d'obtenir des ressources pour des activités visant à soutenir la conservation des habitats clés pour les espèces/populations de l'AEWA de votre pays (Cible 4.4.b du PoAA) ?

Non, le développement d'un portfolio de projets pour les activités de gestion des habitats n'a pas encore été entamé : veuillez indiquer si cela sera fait à l'avenir et quand

4.3) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il compilé/mis en évidence des exemples de bonnes pratiques pour les projets/activités/actions de conservation des habitats (Cible 4.4.d du PoAA)

Oui : veuillez décrire brièvement/fournir des pièces justificatives sur des exemples des bonnes pratiques en matière des actions de conservation des habitats compilés/mis en évidence

>>> A ce jour, un projet est en cours d'élaboration et qui concerne la mise en place d'un système de gouvernance au niveau d'un complexe de zones humides Oranais Dahra. ce projet sera un modèle sur la gestion écosystémique des zones humides et de leur biodiversité notamment les oiseaux d'eau.

Dans l'affirmative, votre pays a-t-il mené des activités CESP pour mettre en évidence/promouvoir les bonnes pratiques compilées en matière de projets/activités/actions de conservation des habitats ?

Oui : veuillez indiquer la nature ou le type d'activité CESP, le public visé, la période de prestation et décrire brièvement le type de pratique de conservation des habitats concernés

>>> Dans le cadre de ce projet des sessions de sensibilisation et de communication ont été organisées par la Direction Générale des Forêts au profil des gestionnaires des zones humides, les associations et les universitaires ainsi que les autres structures partenaires sur la gestion écosystémique ET multifactorielle des zones humides.

4.4) Votre pays a-t-il partagé des expériences acquises lors de la mise en œuvre de projets de conservation des habitats ?

Oui : décrivez brièvement le type d'expérience partagée en matière de conservation des habitats et indiquer les plateformes/forums utilisés pour la diffusion de ces informations

>>> Un projet qui consiste à mettre en place une gouvernance multisectorielle est en cours c'est un projet a été proposé dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'action de la stratégie nationale de gestion écosystémique des zones humides.

Ce projet a pour objectif la mise en place d'un système de suivi et de gouvernance au niveau d'un complexe parmi les 16 complexes de zones humides identifiées dans la stratégie nationale, il s'agit du Complexe de Zones Humides de l'Oranais-Dahra, où les gestionnaires des différents secteurs, les scientifiques, les ONG et les population locale seront impliqués dans la mise en oeuvre du projet d'une manière participative et collaborative.

les principaux objectifs de ce projet c'est :

- le renforcement de la gouvernance et la coordination des actions au niveau du Complexe;
- la caractérisation du Complexe (ses limites et sa biodiversité);
- de promouvoir et la valorisation des services rendus par les écosystèmes humides du Complexe pour leur gestion et leur conservation durable;
- d'assurer l'adaptation du Complexe face au changement climatique et à l'élévation du niveau moyen de la mer.

Dans le cadre de ce projet des activités de sensibilisation, de communication et de formation sont organisées au profil des partenaires et des gestionnaires des zones humides.

Chapitre 5. Obtenir les ressources nécessaires

Mise en œuvre de l'Objectif 5 « Garantir et renforcer les connaissances, les capacités, la reconnaissance, la sensibilisation et les ressources nécessaires pour que l'Accord atteigne ses objectifs de conservation »

5.1) Sur la base des lacunes identifiées en matière d'informations scientifiques et techniques requises pour la mise en œuvre de l'AEWA au niveau de l'Accord, votre pays a-t-il identifié les questions prioritaires à traiter au niveau national (Cible 5.1.a du PoAA) ?

Non, l'identification de ces types de questions prioritaires n'a pas encore été entreprise : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu d'en entreprendre à l'avenir et quand

5.2) Suite à la MOP7, votre pays s'est-il engagé activement auprès des États non-Parties de l'aire de répartition en Afrique pour promouvoir leur adhésion à l'Accord (Cible 5.2.a du PoAA) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

5.3) Votre pays a-t-il mis en place un mécanisme national (par exemple, un comité national) chargé de coordonner la mise en œuvre de l'AEWA au niveau national (Cibles 5.3.b et 5.4.b du PoAA) ?

Non, le mécanisme national de coordination de l'AEWA n'a pas encore été mis en place : expliquez brièvement pourquoi et indiquez si la mise en place d'un tel mécanisme est prévue à l'avenir et quand

5.4) Votre pays dispose-t-il d'un Point focal national (PFN), d'un Point focal technique (PTF) et d'un Point focal pour la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (PF CESP) officiellement désignés pour traiter les questions liées à l'AEWA, et dont les coordonnées actualisées sont communiquées au Secrétariat PNUE/AEWA (Cibles 3.4.c, 5.4.b et 5.6.a du PoAA) ?

Oui, tous les PF requis dans le cadre de l'AEWA ont été désignés : Veuillez à ce que leurs noms et coordonnées actualisées soient fournis dans la section du présent rapport relative aux informations générales et veuillez indiquer si ceux-ci ont été communiqués au Secrétariat PNUE/AEWA

Dans l'affirmative, des mesures ont-elles été prises pour renforcer l'efficacité des PF de l'AEWA désignés dans votre pays (Cible 5.6.a du PoAA) ?

Non : veuillez indiquer s'il est prévu de renforcer l'efficacité des PF de l'AEWA dans votre pays et quand

5.5) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il mené des activités visant à renforcer le vivier de compétences ou la capacité du réseau de personnes impliquées dans la mise en œuvre de l'AEWA au niveau national (c'est-à-dire les PF de l'AEWA, les experts techniques, les membres du mécanisme national de coordination de l'AEWA, etc.) (Cible 5.4.b du PoAA) ?

Non, jusqu'à présent, aucune activité de renforcement des capacités de ce type n'a été entreprise : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu d'en mener à l'avenir et quand

5.6) Suite à la MOP7, l'autorité nationale de mise en œuvre de l'AEWA de votre pays a-t-elle été impliquée dans des activités/actions de planification au niveau nationale liées à d'autres cadres et processus internationaux pertinents, y compris les Objectifs de développement durable (ODD), les Objectifs d'Aichi/le cadre de la biodiversité pour l'après-2020, le Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) et le Plan stratégique Ramsar (Cible 5.4.a du PoAA) ?

Oui

Champ de texte pour informations supplémentaires (optionnel)

>>> l'autorité nationale de mise en œuvre de l'AEWA de votre pays a-t-elle été impliquée dans des activités/actions de planification au niveau nationale liées à d'autres cadres et processus internationaux pertinents, y compris les Objectifs de développement durable (ODD), les Objectifs d'Aichi/le cadre de la biodiversité pour l'après-2020, le Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) et le Plan stratégique Ramsar, afin de renforcer la collaboration, et de coordonner les actions et les stratégie menées dans chaque AME, à travers la participation aux réunions et aux ateliers liés à cette thématique.

5.7) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il élaboré un plan national de mise en œuvre du PoAA de l'AEWA (Cibles 5.4.a, 5.4.b et 5.6.b du PoAA) ?

Non, le pays n'a pas encore élaboré de plan national de mise en œuvre du PoAA de l'AEWA : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de l'élaborer à l'avenir et quand

>>> La mise en œuvre du PoAA de l'AEWA est suivie par le point focal national AEWA, qui a lancé une réflexion au près du coordinateur national des DIOE et son équipe technique afin de mettre en place un plan d'action qui permettra le suivi PoAA de l'AEWA.

5.8) Suite à la MOP7, l'autorité nationale de mise en œuvre de l'AEWA dans votre pays s'est-elle engagée dans des activités/mesures visant à obtenir des ressources (financières, humaines ou matérielles) pour contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA/PoAA/plan national de mise en œuvre du PoAA de l'AEWA (Cible 5.6.b du PoAA) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si une mobilisation de ressources sera menée à l'avenir et comment elle sera menée

>>> Les ressources (financières, humaines ou matérielles) utilisées dans le cadre du suivi des oiseaux d'eau et de leurs habitats (les zones humides) font partie du budget de l'Etat, pour la Direction Générale des Forêts et ses structures décentralisées.

5.9) Suite à la MOP7, l'agence nationale de mise en œuvre de l'AEWA de votre pays a-t-elle identifié des mécanismes en vue de coordonner la collaboration entre les PF de l'AEWA (PFN, PFT ou PF CESP) et les PF d'autres AME de votre pays afin de communiquer et de promouvoir le rôle et l'importance de l'AEWA (Cible 5.4.b du PoAA) ?

Non, aucun mécanisme de ce type n'a été identifié, mais des activités conjointes ont été menées avec d'autres AME pour répondre aux priorités de l'AEWA dans le pays : veuillez indiquer les AME concernées, les types d'activités conjointes menées, quand elles ont été menées et les principales priorités de l'AEWA abordées

>>> un mécanisme de coordination entre les différents points focaux de l'AEWA ainsi que ceux des autres AME est en cours d'élaboration.

il s'agit de la création d'un comité national qui regroupe les différents PF des AME pour une meilleure synergie et une collaboration effective sur la mise en œuvre des différents plans actions qui chevauche souvent des les objectifs.

Confirmation

Ceci sert à confirmer que les informations fournies dans l'actuel rapport national PoAA de l'AEWA ont été vérifiées et approuvées pour soumission

Vous pouvez, en outre, joindre un scan d'une lettre officielle provenant de l'institution nationale compétente, approuvant la soumission du rapport.

Veuillez confirmer en cochant cette case

Je déclare que les informations soumises dans l'actuel rapport sur la mise en œuvre du Plan d'Action de l'AEWA pour l'Afrique pour la période de 2019 à 2020 ont été vérifiées et que ce rapport a été approuvé aux fins de soumission par l'institution nationale compétente.

Veuillez confirmer en cochant cette case

Date de soumission

>>> 18 / 02 / 2021